

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne... \$5 00... Édition Semi-Hebdomadaire... \$3 00... Édition Hebdomadaire... \$2 00

Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. Pour les États-Unis, frais de poste jusqu'à la frontière comprise...

JORDAN CHOP HOUSE No 12, Rue St. Lambert.

Les amateurs de la bonne chair, de la cuisine française, anglaise, espagnole et italienne...

GLACE ! GLACE ! GLACE !

Les soulagés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils viennent de former une nouvelle maison...

Table with 2 columns: Weight (15 lbs, 25 lbs, etc.) and Price (\$ 4 00, 6 00, etc.)

Hotels, Bateaux à vapeur et Manufactures seront approvisionnés à des conditions très avantageuses.

J. OLIGNY & COINDET, BUREAU : 51, RUE BLERBY, chez MM. Nelson & Co., nouvelle Pharmacie, Rue Notre-Dame...

Compagnie du Richelieu... LIGNE DE LA MALLE ROYALE entre MONTRÉAL et QUÉBEC...

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier...

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS et SAMEDIS...

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières...

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davol, partira le Quai Jacques-Cartier pour Sorel...

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption...

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Ferronneries ! Ferronneries !! MAISON SANCER ET FRÈRE.

No. 281 et 283, COIN DES RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL

MM. SANCER ET FRÈRE sont heureux d'annoncer à leurs patrons et au public en général...

MESSIEURS LES OUVRIERS pourront aussi se procurer à leurs Magasins, des outils de toutes sortes...

La Maison SANCER ET FRÈRE aura toujours en magasin pour les familles, des ustensiles de cuisine...

Les soulagés ont confiance que l'attention scrupuleuse avec laquelle ils remplissent les commandes...

16 mai 1866 6m-210

FABRIQUE VICTORIA POUR LES OUVRAGES EN FIL DE FER. A. BEGARIE FRÈRES,

No. 576, RUE CRAIG, No. 576, Près de la Gare de la Place d'Armes, Montréal 16 mai 1866. 6m-210

HOTEL DONEGANA, Rue Notre-Dame, MONTREAL. DANIEL GALE, administrateur

Cet Hôtel, de réputation universelle, et qui a été complètement rénové, est maintenant ouvert au public. 11 mai 1866. 3m-206

J. D. LAWOR, Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE, invite respectueusement les personnes qui se proposent d'acheter...

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières...

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davol, partira le Quai Jacques-Cartier pour Sorel...

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption...

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne...

BUREAU D'ASSURANCE THE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE INSURANCE COMPANY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL, LONDRES ET GLOBE ÉTABLIE EN 1803 ET 1836, ET AMALGAMÉE EN 1862.

CAPITAL.....\$10,000,000 REVENU APPROXIMATIF ANNUEL pour 1865, 5,000,000 FONDS PLACÉS.....15,250,000 FONDS PLACÉS AU CANADA.....300,000

BUREAU DES DIRECTEURS POUR LE CANADA T. B. ANDERSON, Sec., Président (Président de la Banque de Montréal), ALEX. SIMPSON, Sec., Député président (Président de la Banque Ontario), HENRY STANNES Sec., (Directeur-gérant de la Banque Ontario), E. H. KING, Sec., (Directeur-gérant de la Banque de Montréal), G. F. C. SMITH, Secrétaire Résident, Médecin-examinateur :—DUSOIS & C. MACALEM, Sec., M. D.

FEU. Polices d'assurance contre le feu négociées sur toute espèce de propriétés, aux taux les plus bas, et Assurances recouvrées aussitôt que les pertes ont été établies d'une manière équitable.

VIÉ. Polices d'assurance sur la vie et annuités accordées aux conditions les plus avantageuses, et suivant des calculs spécialement adaptés aux conditions des différentes classes de la société.

peut obtenir tous les renseignements désirables sur les deux départements d'assurance plus haut énumérés, en s'adressant aux bureaux de la compagnie à Montréal et dans les Canadas.

Bureaux à Montréal: coin de la Place d'Armes et Grande Rue St. Jacques (vis-à-vis la Banque de Montréal.) G. F. C. SMITH, Secrétaire résident, branche pour le Canada. Montréal, octobre 1865. 1 an-31

AVIS SPECIAL COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION," 19 & 20 Cornhill, Londres.

CAPITAL.....£2,500,000 Sterling. Département sur la Vie.

BONUS — Les personnes qui s'assurent avant le 31 décembre prochain, et qui appartiennent à la classe de celle assurées avec participation aux profits et payant la prime annuelle, auront part à la prochaine division des profits. Le Bonus — il y a toute raison de le croire, sera considérable, vu le fait particulier qu'on a apporté récemment dans le choix des personnes qui se sont présentées pour être assurées, et vu aussi que la mortalité a été bien au-dessous de ce qu'on s'attendait qu'elle serait.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de tout ce que les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le rôle des opérations de la Compagnie. Ils sont en mesure d'offrir maintenant au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Justement immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant toute une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en homme d'affaires.

FREDERICK COLB, Secrétaire, MORLAND, WATSON & Co., Agents Généraux pour le Canada OFFICE.—385 & 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL. Surintendant — H. MUNRO, Montréal. Ass.-Gérants Département Français—MM ANT. TELLIER et G. O. DELORME.

Le professeur A. B. SPINNEY, Propriétaire de l'Institut Electro-Médical, 131 Grande Rue St. Jacques, offre ses services à tous les citoyens de Montréal et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, durant les derniers six mois, et leur annonce respectueusement qu'il continue de traiter avec le plus entier succès, les VIEILLES MALADIES CHRONIQUES. Il invite tous ceux qui souffrent à venir le voir, ses consultations ne coûtent rien. Allez vous assurer s'il comprend votre maladie. S'il peut vous guérir, il vous le dira; s'il ne le peut pas, il ne vous le cachera pas.

Le Dr. S. a un appareil Electro-Magnétique pour l'examen des MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES POUMONS. Cet instrument lui permet de découvrir la plus légère maladie des poumons ou de tout autre organe interne, et il garantit de guérir la consommation, lorsqu'elle n'est pas trop avancée. Les personnes souffrant des maladies suivantes: Les Rhumatismes, Névralgies, Scrofles, Sall Rhexis, Membres contractés ou Muscles contractés, Paralytiques, Epileptiques, Maladies de l'Épine Dorsale, Danse de St. Guy, Maladies du Foie, Asthme, Catarrhes, Maladies du Cœur, etc., etc., feront bien de venir de suite. Rappelez-vous que le négliger, est toujours fatal; ce qui peut être guéri aujourd'hui, ne le sera peut-être pas demain. Venez et assurez-vous par vous-mêmes. Heures de bureau, de 10 à 1, de 3 à 5, et de 7 à 9 heures.

N. B. Le prof. S. extrait les dents sans douleur. Des MACHINES ELECTRO-MAGNÉTIQUES pour Médecins, Dentistes et les familles, sont vendues par le prof., qui donne tous les renseignements nécessaires.

Ci-suit quelques-uns des nombreux certificats reçus par le prof.: "Depuis nombre d'années je souffrais d'une attaque sévère d'asthme spasmodique, et mes nuits étaient sans sommeil et mes jours sans repos; j'eus recours à plusieurs médecins éminents de Montréal, mais sans en obtenir de soulagement et comme une dernière ressource, j'allai trouver le Dr. Spinney; et tout merveilleux que cela puisse paraître, au bout de 15 jours j'étais complètement guéri, et aujourd'hui, après 3 mois, j'ai presque recouvré cet inappréciable bien-être — un santé parfaite. L. N. A. Ritchot, (de Malo et Ritchot) 263 rue Notre Dame. 24 mai 1866.

AUTRE EXTRAIT. Qui, docteur, depuis dix-sept ans je souffrais d'une douleur atroce dans le côté gauche, j'avais un violent rhume d'estomac, et mon poumon droit était sérieusement affecté. J'eus recours à plusieurs médecins de Montréal, mais sans aucun résultat heureux; après 2 mois de votre traitement merveilleux, je suis tout à fait bien, et mes poumons sont plus sains qu'ils ne l'ont jamais été. Veuillez donc recevoir, etc.—Je demeure, cher docteur, votre obéissant serviteur, James Robertson, (de chez Gillespie, Moffatt et Cie., rue St. Paul.) 15 mai 1866.

UN AUTRE. Depuis trois ans, je souffrais d'une grave maladie du foie, de l'indigestion, des éblouissements; j'avais constamment mal aux reins et au dos. Sept semaines de votre traitement m'ont fait un nouvel homme, et je suis aujourd'hui sain de corps et d'esprit. Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur, Wm Delphy. 23 mai 1866.

ENCORE UN AUTRE. Au professeur Spinney: Cher monsieur, — Je vous remercie bien sincèrement de m'avoir aussi parfaitement guéri d'une grande maladie du cœur, et de m'en en général. Servez-vous de cette lettre comme bon vous semblera. Je demeure, cher monsieur, votre obéissant serviteur, James Robertson. 20 mai 1866. 5 juillet 1866. 1a-219

TRANSPARENTS T. F. STONEHAM, Manufacturier de Transparentes de toutes sortes, No. 295 rue Notre-Dame, sixième porte de la Place d'Armes. Les magasins, églises et résidences fournis à de courts avis. 21 juin. 1a-289

GRANDE EXCURSION A LA GELERIE Rivière Sagouay ET AUX BAINS DE MER DE MURRAY BAY, CACOUNA ET TADOUSSAC!

A commencer le MARDI Le 19 du courant,

Le magnifique vapeur sa for "MAGNET", Capt. Fairgrieve, partira du quai Napoléon, à Québec, tous les MARDIS et VENDREDIS MATINS, dirigeant la saison d'été, à sept heures, pour la Rivière Sagouay, la Baie de Ha! Ha!, arrêtera à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En prenant ce vapeur à Québec, le touriste et l'invalide goûteront la double jouissance de respirer un air pur et fortifiant et de contempler la magnifique nature de cette partie du St. Laurent; ils éviteront les désagréments d'un changement de bateau, car ce vapeur va directement à Murray Bay, à la Rivière du Loup, à Tadoussac et à la Baie de Ha! Ha!

Le changement de bateau à Québec, n'entraîne aucune dépense ou inconvénient, les deux bateaux s'aborderont pour débarquer les passagers.

Le magnifique bateau est à compartiments étanches, bâti très solidement, fourni de tous les appareils de sauvetage modernes, et il est reconnu comme l'un des bateaux de mer les plus sûrs. Il est pourvu de cabines pour familles; ses cabines sont meublées confortablement et ne le cèdent en rien à n'importe quel bateau naviguant dans les eaux canadiennes.

On peut se procurer des billets de retour, non pour la saison, ainsi que tous autres renseignements, chez D. McLEAN, ainsi qu'aux hôtels et au bureau, No. 75 Grande Rue St. Jacques. ALEX. MILLOY, Agent. 18 juin 1866. 10a-236

THE QUEEN'S HAIR COSMOS.

Le "QUEEN'S HAIR COSMOS," tout en donnant une magnifique chevelure, rend les cheveux beaux et forts. Le seul remède efficace pour la calvitie. Son usage constant est une garantie certaine d'empêcher les cheveux de grisonner ou de tomber. Ce remède est hautement recommandé par feu Sir Benjamin Brodie, Bart., M. D., Astley Cooper, Bart., M. D., Prof. Vanquelin, de Paris (la plus haute autorité du monde), Dr. Paget, l'éminent Anatomiste, etc. Les certificats et diplômes accompagnent chaque bouteille. Allardys et Cie., Tanbridge Wells, Angleterre, concessionnaires.

Vendu en gros, par J. O. Macneil et Cie., No. 13 rue St. Nicholas; en détail, par tous les pharmaciens. W. W. KIRKWOOD & Co., Montréal, Agents généraux pour le Canada. 18 juin 1866. 1m-236

Hotel Montarville, Près du Quai du Bateau à Vapeur, LONGUEUE, TENU PAR M. JOS. PATTENAUDE.

M. Pattenaude ayant fait toutes les améliorations nécessaires pour faire de cet hôtel une maison de première classe, a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires soit pour un mois ou plus, à des conditions tout-à-fait libérales. Il tient constamment en magasin les meilleurs vins, liquors de toutes sortes et cigars de premier choix. On trouvera dans cet établissement un magnifique PLEIN-HOLE. 16 juin 1866. 3m-235

Dr. McEUCHRAN, Médecin vétérinaire gradué du collège d'Edinburgh, membre du Collège Royal des médecins vétérinaires (Angleterre); et autrefois lecteur au Collège vétérinaire du Haut-Canada sur "Materia Medica."

RESIDENCE, 12 RUE CÔTÉ, Montréal. 8 mai 3m-204

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, Au No. 123, Rue Notre-Dame, 4ème porte à l'Est du Jardin du Gouvernement, MONTREAL.

M. LOUIS TESSIER informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a ouvert, à l'endroit ci-dessus désigné, un MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, où il vendra, non seulement en gros, mais un assortiment complet et varié de tout ce qui compose le fonds de commerce d'une maison bien assortie, tels que: Draps, Tweeds, Flanelle, Soie, Etouffes à Robes, Indiennes et Cottonnades, qu'il vendra à très bas prix. Aussi, une quantité de Marchandises achetées aux enchères, qu'il vendra à vingt-cinq pour cent au-dessous de leur valeur réelle.

M. Louis Tessier espère que par son attention à satisfaire les exigences du public, il obtiendra une part de son bienveillant encouragement. N'oubliez pas d'aller visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. Ses marchandises sont marquées en chiffres et on ne fait qu'un seul prix. 25 mai 1866. 6m-217

Avis. M. ARTHUR DESJARDINS, Avocat, a transporté son Bureau au No. 36 Côte St. Lambert au coin des Rues Craig et St. Lambert. 3 mai 1866. 6m-200

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE Breveté aux États-Unis, Pour ôter les DOULEURS DE TOUTE NATURE LES Rhumatismes, etc. Sans aucun remède ni souffrance.

Les Fièvres Intermitentes SONT ENLEVÉES EN 35 MINUTES. TRAITEMENT A DOMICILE. LOUIS FOUILLOUX Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux, 487, RUE CRAIG (A MONTREAL), 487, TOUTES LES JOURS, Dimanches et Fêtes exceptés. 19 juin 1866. 1a-237

PROVINCIAL FIRE AND MARINE INSURANCE CO. OF CANADA. Compagnie d'Assurance "Provinciale" du Canada sur le Feu et la Marine, ÉTABLIE EN 1849.

Hon. J. H. CAMERON, Président, LEWIS MOFFATT, Sec., Vice-Président, JAMES SYDNEY CROCKER, Ecr., Gérant. Bureau à Montréal: Corn Exchange, rue St. Sacrement. Banquiers:—La Banque Commerciale. R. T. ROUTH, Agent. 26 juin 1866. 1a-242

MAISON TRUDEL & VINCENT AVANTAGES IMMENSES DE SE PROCURER DES Marchandises A TRES BAS PRIX. Marchandises endommagées!

Achetées aux d. raiers enchères et offertes au public à des prix excessivement bas. EN LOT CONSIDÉRABLE DE SOIES ROBES DE POPELINE INDIENNES COTONS jaunes et blancs Chales brochés en Soie. Valeur réelle.....\$12 Vendus pour.....\$3, \$4, \$5 et \$8 —EN OUTRE— La MAISON TRUDEL & VINCENT aura toujours à la disposition des acheteurs un assortiment varié et choisi des Marchandises provenant des derniers arrivages d'Europe.

Rendez-nous une visite AVANT D'ACHETER AILLEURS. TRUDEL & VINCENT, Septième magasin de la Rue Bonsecours, côté Ouest, Montréal. 4 mai 1866. 3m-201

GLACIÈRES pour faire la CRÈME A LA GLACE. — Venant d'être reçues quelques-unes des glaciers de Terry, qui font la crème à la glace en 4 minutes, au magasin de quincailleries générales de maison, No. 524 rue Craig. L. A. SURVEYER, 28 avril. 8m-196

AUX DAMES! — PIE TRIMMERS ET ORIMPEES (instruments pour la décoration des pâtés). Nouvel objet de cuisine qu'on peut se procurer seulement chez L. J. A. SURVEYER, 28 avril — 3m-196. 524 rue Craig.

POELES A L'HUILE DE CHARBON en vente chez le manufacturier; aussi, fournaies à charbon, chez L. J. A. SURVEYER, 28 avril — 3m-196. 524 rue Craig. N.B.—Toute espèce de pièces de cuisine et de réfrigérateurs.

HENEY GAUTHIER, OHS. DESMARTIN, 11 mai. 3m-306

PRIX DES ANNONCES.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Première insertion..... 7 cts par ligne. Chaque insertion subséquente..... 2 " " Un quarré à l'année..... \$30 00 Un demi quarré do..... 16 00

Des arrangements très-faciles et à bon marché pourront être faits pour la publication des annonces dans les deux éditions de la campagne. Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, etc., doivent être adressées franco au Bureau de L'Union Nationale, No. 22, rue St. Gabriel.

FEUILLETON DE L'UNION NATIONALE. JANE EYRE. (Suite.) XXXVII.

—Ah! s'écria-t-il, voilà qui est vrai. Je n'aurais jamais rêvé cela. Et puis, c'est bien sa voix si animée, si piquante et pourtant si douce; elle réjouit mon âme flétrie et y ramène la vie. Comment, Jane vous êtes indépendante, vous êtes riche?

—Oui, monsieur; et, si vous ne voulez pas me laisser demeurer avec vous, je pourrais faire bâtir une maison tout près de la vôtre. Le soir, quand vous aurez besoin de compagnie, vous viendrez vous assoir dans mon salon.

—Mais maintenant que vous êtes riche, Jane, vous avez sans doute des amis qui voleront sur vous, et ne vous laisseront pas découvrir votre vie à un pauvre aveugle?

—Je vous ai dit, monsieur, que j'étais aussi indépendante que riche. Je suis ma maîtresse. —Et voulez-vous rester avec moi?

—Certainement, à moins que vous ne le veuillez pas; je serai votre voisin, votre garde-malade, votre femme de charge. Je vous ai trouvé seul, je serai votre compagnie; je lirai pour vous; je vous promènerai avec vous; je m'assierai près de vous; et vous servirez; je serai vos mains et vos yeux. Cessez de paraître triste mon cher maître; tant que je vivrai, vous ne serez pas seul.

Il ne répondit pas; il semblait sérieux et absorbé; il soupira; il entrouvrit ses lèvres pour parler et les referma de nouveau. Je me sentis embarrassée; j'avais peut-être mis trop d'empressement dans mes offres; peut-être j'avais trop brusquement sauté par-dessus les convenances; et lui, comme Saint-John, avait été choqué de mon étourderie. C'est qu'en fait ma proposition, j'avais la pensée qu'il désirait et voulait faire de moi sa femme. Bien qu'il ne l'eût pas dit, j'étais persuadée qu'il me réclamait comme sa propriété; mais voyant qu'il ne disait rien sur ce sujet et que sa contenance devenait de plus en plus sombre, je réfléchis que je m'étais peut-être trompée et que j'avais agi trop légèrement. Alors j'essayai de ma retirer doucement de ses bras; mais il me pressa avec force contre lui.

—Non, non, Jane, s'écria-t-il; ne partez pas. Je vous ai touchée, entendue; j'ai senti tout le bonheur de vous avoir près de moi, toute la douceur d'être consolé par vous; je ne puis pas renoncer à ces joies. J'ai peu de chose à moi; il faut du moins que je vous possède. Le monde pourra rire; il pourra m'appeler absurde et égoïste, n'importe. Mon âme a besoin de vous; elle veut être satisfaite, ou bien elle se vengera cruellement sur le corps qui l'enchaîne.

—Elle bien, monsieur, je resterais avec vous; je vous l'ai promis.

—Oui; mais en disant que vous resterez avec moi, vous comprenez une chose et moi une autre. Vous pourriez peut-être vous décider à être toujours près de moi, à me servir comme une complaisante petite garde-malade; car vous avez un cœur affectueux, un esprit généreux, et vous êtes prête à faire de grands sacrifices pour ceux que vous plaignez. Cela devrait me suffire, sans doute. Je ne devrais avoir pour vous que des sentiments paternels; est-ce la votre pensée, dites-moi?

—Je penserais ce que vous voudrez, monsieur. Je me contenterai d'être votre garde-malade, si vous croyez que cela vaut mieux.

—Mais vous ne pourriez pas toujours être ma garde-malade, Jane; vous êtes jeune et vous vous mariez un jour.

—Je ne désire pas me marier.

—Il faut le désirer, Jane, si j'étais comme jadis, je m'efforcerais de vous le faire désirer, mais un malheureux aveugle!...

Après avoir dit ces mots, il retomba dans son accablement; moi, au contraire, je devins plus gaie et je repris courage; ces dernières paroles me montraient qu'il était obstaculé, et comme ce n'était pas un obstacle à mes yeux, je me sentis de nouveau à l'aise; je repris la conversation avec plus de vivacité.

—Il est temps que quelqu'un vous humanise, dis-je en séparant ses cheveux longs et épais; car je vois que vous avez changé en lion ou en quelque autre animal de cette espèce. Vous avez un faux air de Nabuchodonosor; vos cheveux me rappellent les plumes de l'aigle; mais je n'ai pas encore remarqué si vous avez laissé pousser vos ongles comme des griffes d'oiseau.

—Au bout de ce bras, il n'y a ni main ni ongles, dit-il en tirant de sa poitrine ce membre mutilé et en me le montrant; spectacle horrible! n'est-ce pas, Jane?

—Oui, il est douloureux de le voir; il est douloureux de voir vos yeux éteints et la cicatrice de votre front; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'on court le danger de vous aimer trop à cause de tout cela et de vous mettre au dessus de ce que vous valez.

—Je croyais, Jane, qu'en voyant mon bras et les cicatrices de mon visage, vous seriez révoltée.

—Comment, vous pensiez cela! Ne me le dites pas du moins; car alors j'aurais mauvaise opinion de votre jugement. Mais maintenant laissez-moi vous quitter un instant pour faire un bon feu et nettoyer le foyer. Pouvez-vous distinguer un feu brillant?

—Oui; de l'œil droit j'aperçois une lueur. —Et vous voyez aussi les bougies!

—Chaque d'elles est pour moi un nuage lumineux. —Pouvez-vous m'entrevoir?

—Non, ma bien-aimée; mais je suis infiniment reconnaissant de vous entendre et de vous sentir.

—Quand soupez-vous?

—Je ne soupe jamais.

fut avec aisance et plaisir que je lui portai pendant le souper et longtemps après encore. La, du moins, il n'y avait pas de dure contrainte; on n'était pas obligé de faire taire toute vivacité; je me sentais parfaitement à mon aise, parce que je savais que je lui plaisais. Tout ce que je disais semblait le consoler et le ranimer. Délicieuse certitude qui donnait la vie et la lumière à tout mon être! Je vivais en lui et lui en moi. Bien qu'il fût aveugle, le sourire animait son visage, la joie brillait sur son front, et ses traits prenaient une expression plus chaude et plus douce.

(A continuer.) CURRIER BELL.

Montreal: MARDI, 17 JUILLET 1866.

1ère Edition.

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ottawa, 16 juillet.—Le conseil s'est assemblé à 7 1/2 heures. Après les affaires de routine, l'hon. M. Blair, en réponse à l'hon. M. McPherson, donne une réponse analogue à celle donnée par l'hon. J. A. McDonald, dans l'assemblée législative, relativement aux édifices publics de Toronto. L'hon. M. Boulton parle longuement et demande la considération du rapport du comité des retours à des adresses présentées au conseil législatif, demandant des informations sur le montant de la commission reçue par les shérifs du Haut-Canada. L'affaire fut laissée de côté. Et le conseil s'ajourne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa 16 juillet.—Le Président prend le fauteuil à 3 heures.—Mr. Powell fait motion que le temps pour recevoir des pétitions pour les Bills privés soit limité jusqu'à lundi le 23 du courant, et le temps pour recevoir les Bills privés jusqu'à lundi le 30, et les rapports sur les bills privés jusqu'à lundi le 6 août prochain, et que toutes les pétitions déjà présentées mais non reçues sur le champ, le soient dans le délai demandé. Adopté. Sur motion de l'hon. M. Rose en l'absence de M. Cameron, la chambre concourt dans les résolutions suivantes dont il a été fait rapport par le comité. Que tout droit d'aîné ou autre impôt quelconque ne soit prélevé sur le commerce de la compagnie des fabricants de vins du Canada ou sur la manufacture ou la vente de cette compagnie ou sur aucun des articles dont elle se sert pour la fabrication de ses vins, sur l'exercice ou la marche de ses affaires pour l'espace de deux ans à dater de l'époque de la passion de son acte d'incorporation. Sur motion de l'hon. M. Rose en l'absence de M. Cameron, la chambre concourt dans les résolutions suivantes dont il a été fait rapport par le comité. Que tout droit d'aîné ou autre impôt quelconque ne soit prélevé sur le commerce de la compagnie des fabricants de vins du Canada ou sur la manufacture ou la vente de cette compagnie ou sur aucun des articles dont elle se sert pour la fabrication de ses vins, sur l'exercice ou la marche de ses affaires pour l'espace de deux ans à dater de l'époque de la passion de son acte d'incorporation.

Sur motion de l'hon. M. Rose le Bill pour incorporer la compagnie des fabricants de vins du Canada est considéré en comité général, et rapporté. M. McGivern fait motion que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte 25 Vic. chap. 30 pour permettre aux contribuables du Comté de Lincoln de choisir un endroit plus convenable pour le chef lieu. M. Morrison fait motion en amendement que la chambre se forme en comité pour que le même bill soit renvoyé à 6 mois. Le proc. gén. MacDonald suggère un compromis et dit que le gouvernement accorderait \$6,000 sur le fonds des bâties du Haut-Canada pour la prison de Lincoln et sur le fonds déposé de la province, \$4,000. Les \$10,000 devant rester entre les mains du receveur-général jusqu'au résultat de l'arbitrage. Après quelques discussions le compromis proposé fut adopté, M. Morrison ayant retiré son amendement, et le bill est ordonné pour une troisième lecture.

RAPPORT DU SOIR.

Ottawa, 16 juillet.—Après une assez vive discussion sur la motion de M. McGivern demandant que la chambre se forme en comité pour considérer le bill relatif à l'établissement de la ville du comté de Lincoln dans un endroit plus convenable, M. Pope appela l'attention de la chambre sur une question personnelle. Le député de Québec, M. Allyn, avait quitté la ville samedi dernier; avant son départ, il lui avait confié la clef de son secrétaire. Il (M. Pope) n'avait pas de clef, et le député de Simcoe (M. Ferguson) avait pris possession du pupitre de M. Allyn. M. Ferguson s'était procuré une autre clef pour l'ouvrir bien qu'il y avait des papiers d'une nature privée. M. Pope demande si la chambre doit tolérer de pareils procédés. Il s'en suivit une longue discussion durant laquelle M. Ferguson lamenta sa position; il se plaignit de ce qu'il était rejeté de côté et d'autre dans la Chambre sans être capable de se fixer permanentement sur un siège. Il refusa de quitter le siège de M. Allyn; il le remettra qu'à celui-ci s'il le revient. Quant aux papiers, voici tout ce qu'il a vu: il tira alors un petit paquet; et il ajouta qu'il n'avait rien de ce qu'il contenait. (Rire bruyant.) M. Rymal, dans un langage sarcastique, dit que le député de Simcoe avait droit à plus de considération de la part de la chambre, après ses exploits patriotiques avec les volontaires sur la frontière de l'ouest, lors de la dernière campagne. L'Orateur dit qu'il n'y avait pas de règle à ce sujet; mais qu'il était d'usage qu'un membre, ayant choisi un siège, était en droit de le garder toute la session du parlement.

M. Dunkin comprend que cette décision veut dire que le député de Québec, ayant choisi un siège, avait le droit de le conserver, ou de permettre à un ami de s'en servir. Mais il demande à quoi on en viendrait, si les membres pouvaient se permettre d'ouvrir les pupitres d'autres membres temporairement absents, et d'en prendre possession de force comme l'avait fait le député de Simcoe (Ecoutez écoutez).

M. Ferguson persista dans son refus de quitter le siège. La discussion dura encore quelques temps et la séance se leva sans qu'aucune décision fut prise. SÉANCE DU SOIR. Le bill de M. Cauchon amendant l'acte incorporant les pilotes du Havre de Québec fut révisé au comité des banques et du commerce.

M. J. D. E. Dorion proposa la seconde lecture du bill érigant le township de Clifton en deux municipalités séparées. M. Pope dit que le peuple ne désirait pas la division du township, bien qu'il y eut une pétition pour le bill. Le conseil du comté de

Compton a pétitionné contre cette division. M. Dunkin approuve entièrement ce que vient de dire M. Pope. Le township mentionné dans le bill de M. Dorion était le sien propre, et il lui semblait qu'un membre devrait être considéré comme maître de sa propriété. L'hon. J. S. Macdonald dit que c'était la première fois qu'il entendait formuler une objection contre la division d'un township. M. J. B. E. Dorion expliqua qu'un nouvel arrangement conclu entre des canadiens français avait été fait dans le Township. Les Canadiens avaient érigé une paroisse, et voulaient gérer leurs propres affaires municipales. Il n'y a rien de plus naturel pour eux qu'ils exigent ce dont leurs voisins jouissent. Le bill est ensuite lu une seconde fois et révisé. Plusieurs autres bills privés furent lus une seconde fois sans provoquer de discussion. Parmi ces bills on remarque les suivants: De M. de Niverville, pour prolonger le temps assigné à la complétion des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive du Nord, des terres du St. Maurice et de Navigation. De M. Irvine, pour ôter les doutes quant à la légalité du Canon du diocèse de Québec, relatif aux paroisses et chapelles de Québec. De l'hon. M. Allyn, pour amender la charte de la compagnie d'assurance contre le feu, de Québec. De l'hon. M. Rose, pour incorporer l'Union fire, Ocean and Inland Insurance Company. Du même, pour permettre à John Auld de vendre certaines propriétés foncières. De M. Geoffron, pour ériger la paroisse de St. Bonaventure en une Municipalité séparée. Du même, pour incorporer la ville de Victoriaville.

En réponse à M. Taschereau, l'hon. M. Galt dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'établir une maison de douane séparée sur le chemin de Kenebec, comté de Beauce. En réponse à M. Morris, l'hon. J. A. McDonald dit que c'est l'intention du gouvernement de mettre l'adjutant-général en relation avec les écoles de grammaire du Haut-Canada, dans le but d'y établir un cours élémentaire d'instruction militaire, conformément à l'acte de 1865; mais une allocation pour cet objet ne sera pas demandée durant cette session. En réponse à M. Taschereau, l'hon. M. Galt dit que M. Pope était encore employé comme agent des mines à raison de \$5.00 par jour. En réponse à M. Jones [South Leeds], l'hon. J. A. McDonald dit que c'est l'intention du gouvernement d'accorder des pensions à ceux qui ont été blessés pendant l'invasion fénelienne, et aux familles de ceux qui sont morts par suite de la même invasion. En réponse à M. Taschereau l'hon. M. Galt dit que le salaire de M. A. G. Busier, du Département des douanes, Pointe Jersey, comté de Beauce, était de £500 par année. En réponse à M. McConky l'hon. J. A. McDonald dit que c'est l'intention du gouvernement, en vue de l'accroissement prochain de la Confédération, de mettre la Maison du Gouvernement, les édifices parlementaires et départementaux sur un pied convenable pour recevoir la Législature Locale du Haut-Canada. La Chambre s'ajourne à 10 h. 45 m.

UNE QUESTION DE PAIN QUOTIDIEN.

Une question qui n'implique rien moins que le pain quotidien du peuple du Bas-Canada a été jetée sur le tapis de la discussion publique par le ministère qui administre actuellement les affaires du pays. Question de vie ou de mort pour le Bas-Canada, considéré dans son existence matérielle, il nous a tardé de la poser devant nos lecteurs et de leur dire, à ce sujet, la vérité et toute la vérité. Nous nous proposons aujourd'hui de remplir, au courant de la plume, une lacune dans l'éducation politique d'une certaine partie de la population. Nous entrons dans cette matière avec tant de confiance dans la certitude, fondée sur les faits et l'expérience, de ce que nous allons dire, quoique notre opinion puisse en certains cas ne pas s'accorder avec les opinions de tel ou tel chef de parti, nous sommes sûrs de ne pas fausser l'esprit public. On parle de deux systèmes, le libre échange et la protection. Qu'est-ce que le libre échange? qu'est-ce que la protection? Le libre échange, c'est la convention entre deux ou plusieurs pays de réduire réciproquement ou d'enlever tout-à-fait et simultanément, c'est-à-dire en même temps des deux parts, les droits ou impôts sur une partie ou sur tous les articles fabriqués ou produits naturels du sol des pays qui sont parties à telle convention. Ainsi le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, par lequel les produits naturels du sol, etc., étaient importés et exportés réciproquement sans être frappés d'aucun impôt, était une application partielle du libre échange. Il y a à peine quatre ans qu'un traité de libre échange général a été conclu entre les gouvernements de l'Angleterre et de la France, et les produits manufacturés ou autres des deux pays, sont depuis cette époque, sur un pied d'égalité dans les ports respectifs des deux pays: les produits britanniques ne sont pas sujets, en entrant en France, à plus de droits ou d'impôts, que les produits français en entrant dans aucun des ports de la Grande-Bretagne. Qu'est-ce que la protection? La protection est le système par lequel un pays, par sa législation ou son gouvernement, impose sur une certaine catégorie de produits étrangers, des impôts assez forts pour empêcher ou rendre l'importation de ces articles si peu profitable à celui qui veut les revendre ou les consommer, que l'importation en est considérablement réduite ou complètement prohibée. Cette catégorie d'articles ou de produits étrangers est celle que le pays qui impose le droit prohibitif ou qui exclut la pensée de l'importation en faisant disparaître l'avantage—peut lui-même produire ou manufacturer avec avantage ou sans faire violence à la nature et aux conditions de production et de fabrication d'un pays. La protection emprunte au libre-échange une exception à son système, en réduisant les impôts, ou en leslevant complètement sur la matière première qui sert à la fabrication des articles manufacturés avec cette même matière première dans les pays étrangers. Tel serait le cas où on frapperait la flanelle fabriquée en Angleterre d'un impôt considérable,

COMMERCE.

Montreal, 17 juillet. Ce matin le temps est magnifique et depuis trois ou quatre jours nous avons un ciel excessif. Marché uniforme. Aucune transaction en gros. Prix nominaux. Fleur par qrt de 100 lbs.—La Supérieure extra est de 87 1/2 à 90; extra 77 1/2 à 80; Fancy 75 1/2 à 80; Supérieure de blé du Canada 65 à 66; Superfine de blé de l'ouest 65 à 67; Superfine des marques de la cité, 67 1/2 à 67 5/8; fleur de l'état de l'ouest choisie nominale; Superfine No. 2 63 1/2 à 64; belle, 57 1/2 à 60; moyenne 52 1/2 à 55; recoupees, 45 1/2 à 60; fleur en poche 3 1/2 à 3 7/8 par 112 lbs. Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—Vendue de 47 1/2 à 50, selon la qualité. Blé par mis de 60 lbs.—Blé des printemps du H-Canada de 1 1/2 à 1 5/8; blé des Etats de l'ouest, nominal, du printemps de Chicago de 1 1/2 à 1 5/8, du printemps de Milwaukee à 1 5/8. Pois par 60 lbs.—Dernières ventes rapportées à 87 1/2 par 66 lbs. Blé d'Inde—Lourd, dernières ventes à 57 1/2. Avoine par 32 lbs.—Dernières ventes à 37 1/2. Avoine par 100 lbs.—Potasse, première qualité, 5 40 à 5 42 1/2. Inférieures 5 16. Perles nominale. Lard par qrt de 200 lbs.—Aucune vente rapportée. Beurre par lb.—Frais de choix de 16 à 17 c; ordinaire de 14 à 15 c. Fromage par lb.—Marché tranquille; nouveau vendu de 11 1/2 à 12 c; manufacturé de 13 à 13 1/2 c.

MARCHE DE NEW-YORK.

New-York, 14 juillet. Fleur—recettes 5,688 qrs; marché lourd et de 10 à 20 plus bas; ventes 4,300 qrs; 6 1/2 à 7 3/8 pour supérieure de l'Etat; 7 1/2 à 8 50 pour extra; 8 1/2 à 10 00 pour bonne au choix; 6 10 à 7 80 pour supérieure de l'ouest; et 7 45 à 9 65 pour commune à bonnes marques d'exportation. Blé—recettes 817 mis; 2 98 à 3 00 pour nouvel ambré de Jersey. Orges—point de recettes. Blé d'Inde—recettes 84,719 mis; marché le plus bas; ventes 160,000 mis; 85 à 85 1/2 pour vicie, et 85 1/2 à 86 1/2 pour sain mêlé de l'ouest. Avoine—lourde, 50 à 53 c pour de l'Ohio. Plus de 100 qrs de pois nouvellement inspecté à 28 50. Marché tranquille; plus de vendeurs qu'acheteurs.

2ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 17 juil.—Ouvert à 149 1/2.—Change sterling pour or à 91. Greenbacks—achetés de 33 1/2 à 34. Argent—acheté de 41.

CANFIELD DORWIN ET CIE.

Washington, 16 juillet.—Le secrétaire du président s'est présenté à la barre de la chambre et a fait lecture du message du président opposant un nouveau veto sur le bill relatif au Bureau des Afranchis. Le bill a été cependant ratifié par le sénat et la chambre des représentants par une majorité de deux tiers. Dans la Chambre des représentants 104 ont voté contre le veto et 33 pour. Dans le Sénat; il y a eu 33 contre le veto et 10 pour. Albany, 16.—Le thermomètre a marqué aujourd'hui 100 degrés. Cette journée a été la plus chaude que nous ayons eue depuis 1847.

New York 16.—Deux cas de choléra ont été signalés, et il y a eu trois coups de soleil aujourd'hui.

Les journaux du matin publient le télégramme suivant de Washington: "Le président en recevant la résignation de l'attorney général Speed a immédiatement télégraphié à l'hon. H. Stanberry, lui offrant l'office vacant. "Il a reçu ce soir une réponse négative; mais M. Stanberry lui a en même temps fait mander qu'il viendrait immédiatement à Washington pour conférer avec lui. On croit que M. Stanberry acceptera la charge. Il paraît que M. Harlan ne résignera pas d'ici à quelques jours. M. Browning sera nommé, dit-on, successeur de M. Harlan, dans le cas où celui-ci résignerait. New York 16.—Le thermomètre a marqué aujourd'hui 104 degrés. Il y a eu 25 coups de soleil dont 13 ont été mortels. Un incendie vient de détruire 100 maisons à Charlestown.

Avis aux Excursionnistes pour Ottawa.

Les billets pour cette excursion ne seront pas vendus après aujourd'hui.

Depeches Speciales.

Québec, 16 juillet.—Hier il a plu fort et le tonnerre s'est fait entendre. Aujourd'hui, il fait beau. Les ouvriers sur les chantiers de navire, après s'être mis en grève, se sont formés en association de protection pour l'augmentation de leurs salaires. Cette association aura un revenu de \$6,000 par année. Ils ont traversé à Lévis et ont voulu forcer les ouvriers de cette place à entrer dans l'association. Un des maîtres de chantier a chargé un canon et a menacé de tirer sur la foule. Un certain nombre de marins de l'Aurora et la police sont venus disperser les turbulents.

UNE QUESTION DE PAIN QUOTIDIEN.

(Suite.)

Aussi longtemps que les théories de la patrie universelle n'auront pas triomphé d'obstacles naturels et peut-être insurmontables; aussi longtemps que les hommes considèrent le pays où ils sont nés ou qu'ils ont définitivement adopté comme leur patrie, la protection de l'industrie nationale est due aux gouvernements par les gouvernements, car les gouvernements sont tenus de donner aux gouvernés tout ce qu'ils sont en mesure de leur donner pour leur rendre le séjour de la patrie agréable et avantageux. L'exil, qu'on veut bien appeler volontaire, du gouverné, n'est rien moins que la proscription forcée imposée au citoyen innocent de tout crime, par des gouvernements mal inspirés et indignes de leur position, lorsque le citoyen émigre à défaut d'ouvrage ou d'avantages matériels suffisants. En principe—en ces termes—abstraitement parlant, si l'on veut, le système protecteur est donc la vérité, la justice et la raison en économie nationale. C'est la base fondamentale de la convention tacite ou expresse intervenue entre les gouvernés et les gouvernants de conserver le patrimoine national, d'en exploiter les ressources, d'en développer les éléments de richesses pour le profit des gouvernés—pour le plus grand avantage des habitants de la patrie, que nous appelons volontiers les patriotes, par opposition à l'école des libéraux échangistes qui ayant tout l'univers en leur cœur, pourraient recevoir et recevoir, lorsque la question de l'économie du monde se sera complètement emparée des esprits, la dénomination d'universalistes.

EFFET DU TARIF.

La maison Brown et Childs, manufacturiers de chaussures, vient d'être formée par suite du nouveau tarif de M. Galt sur les cuirs. La clôture de cette maison prive d'ouvrage pas moins de onze cents ouvriers. On nous informe que ceux-ci vont partir pour les Etats-Unis, où MM. Brown et Childs se proposent de transporter leur établissement. Voilà un fait qui ne manque pas d'éloquence. Fera-t-il ouvrir les yeux de nos ministres?

COMMERCE.

Montreal, 17 juillet. Ce matin le temps est magnifique et depuis trois ou quatre jours nous avons un ciel excessif. Marché uniforme. Aucune transaction en gros. Prix nominaux. Fleur par qrt de 100 lbs.—La Supérieure extra est de 87 1/2 à 90; extra 77 1/2 à 80; Fancy 75 1/2 à 80; Supérieure de blé du Canada 65 à 66; Superfine de blé de l'ouest 65 à 67; Superfine des marques de la cité, 67 1/2 à 67 5/8; fleur de l'état de l'ouest choisie nominale; Superfine No. 2 63 1/2 à 64; belle, 57 1/2 à 60; moyenne 52 1/2 à 55; recoupees, 45 1/2 à 60; fleur en poche 3 1/2 à 3 7/8 par 112 lbs. Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—Vendue de 47 1/2 à 50, selon la qualité. Blé par mis de 60 lbs.—Blé des printemps du H-Canada de 1 1/2 à 1 5/8; blé des Etats de l'ouest, nominal, du printemps de Chicago de 1 1/2 à 1 5/8, du printemps de Milwaukee à 1 5/8. Pois par 60 lbs.—Dernières ventes rapportées à 87 1/2 par 66 lbs. Blé d'Inde—Lourd, dernières ventes à 57 1/2. Avoine par 32 lbs.—Dernières ventes à 37 1/2. Avoine par 100 lbs.—Potasse, première qualité, 5 40 à 5 42 1/2. Inférieures 5 16. Perles nominale. Lard par qrt de 200 lbs.—Aucune vente rapportée. Beurre par lb.—Frais de choix de 16 à 17 c; ordinaire de 14 à 15 c. Fromage par lb.—Marché tranquille; nouveau vendu de 11 1/2 à 12 c; manufacturé de 13 à 13 1/2 c.

Mais les peuples qui ont encore tout à créer, n'arriveront jamais au but considéré comme l'idéal du bien-être terrestre, par les chemins de Pexil, ou en se tortant dans les convulsions de la faim, et encore moins en géant, épuisés, dans l'ornière profonde de la misère. Comment la France, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre sont-elles arrivées à ce degré de prospérité industrielle qui leur permet de se tendre la main et de devenir réciproquement un marché commun et uniforme? Par la protection! par la protection, sachez-le bien!! Lorsque ces pays étaient jeunes comme nous, ils n'ont pas appelé les anciens, les forts à venir leur faire concurrence. Au contraire ils les ont éloignés, ils se sont éloignés mutuellement et chacun a dit à l'autre: "Laissez-nous faire!" En un certain nombre d'années il ont créé et développé leur industrie, à tel point que maintenant, se sentant tous forts de leurs forces acquises à l'ombre de la protection, ils voient sans de trop justes alarmes, les portes de leurs marchés respectifs s'ouvrir à une concurrence réprouvée, à une émulatation avantageuse à tous. Mais répétons le afin de le faire comprendre à ceux qui semblent ne pouvoir se pénétrer d'une vérité aussi claire: C'est à la protection qu'ils doivent d'avoir la force de se mesurer dans la vaste arène de la concurrence. Le fait est que la concurrence devient à son heure la protection de l'industrie; le libre échange en lui ouvrant de nouveaux marchés agrandit et multiplie l'industrie nationale solidement assise, et protège pour ainsi dire son extension et les plus grands développements dont elle est susceptible. Nous résumerons ce premier article dans les trois propositions qui suivent et dont le simple énoncé aurait été suffisant à notre sens: 1o La protection est à l'industrie ce que la tutelle paternelle est à la minorité: ce qui guide, son bien, sa force, son avenir. 2o Le libre-échange n'est que l'exercice des facultés naturelles et le déploiement des forces acquises sous le regard et la surveillance paternelle de la protection. 3o La grande fraternité des peuples se réalisera, lorsqu'ils seront tous en état de se présenter au congrès universel les mains pleines, non pas des oripeaux achetés obéïssamment à l'étranger pour voler leur misère sous un luxe d'apparat, mais des richesses produites de leur propre industrie, et prêtes à mêler leur voix au concert général d'actions de grâces et d'hymes de gratitude au Grand Dispensateur de tous biens. Dans la suite de ce travail, nous examinerons: 1o Pour quels raisons le Canada, le Bas-Canada surtout doit donner sa préférence au tarif protecteur. 2o En quoi le tarif Galt-Cartier, pêche contre le système protecteur et anéantit l'industrie nationale. MÉDÉRIC LANCTÔT

3ème Edition.

LE WITNESS ET LA CONFÉDÉRATION.

Le Witness exprime avec une énergie révolutionnaire, ses appréhensions au sujet de l'éducation des enfants de la population protestante du Bas-Canada, sous la Confédération. Il n'est pas satisfait de cette garantie—que les protestants du Bas-Canada auront les mêmes droits à ce sujet que les catholiques du Haut-Canada. Ses craintes lui arrachent l'aveu que lorsque la Confédération sera un fait accompli, la législature du Haut-Canada abolira les écoles séparées établies par le gouvernement McDonald-Dorion. L'action de la législature du Haut-Canada, dit le Witness, à l'égard des catholiques de la province supérieure, sera sans doute suivie d'une action semblable de la part de la législature du Bas-Canada à l'égard des protestants de cette section. Mais tandis que dans le Haut-Canada les catholiques auront au pis aller les écoles mixtes ou non-sectariennes,—système qui satisfait parfaitement le Witness,—dans le Bas-Canada les protestants subiront les écoles non se schienniques ou séparées, mais les écoles purement catholiques. De sorte que, tandis que les catholiques du Haut-Canada seront poussés au paroxysme du mécontentement par l'action de la législature du Haut-Canada, la législature du Bas-Canada provoquera les protestants à la révolution, si les appréhensions du Witness se réalisent. Le Witness demande donc que la constitution garantisse aux protestants du Bas-Canada l'indépendance et la séparation de leurs écoles, des écoles de la majorité catholique. Il demande aussi que les protestants ne soient pas obligés de contribuer un seul sou au soutien des écoles catholiques. Nous admirons le flegme protestant avec lequel il dit que les Irlandais catholiques peuvent souffrir une injustice analogue si bon leur semble, mais que les protestants ne sont pas capables d'autant d'abnégation. Ainsi l'on a l'aveu de la part d'un protestant de la tyrannie du protestantisme et la justification de la révolte de la catholique Irlandaise, parce que ce protestant croit son protestantisme menacé par l'intolérance d'une législature dont la majorité sera catholique!

Enfin le Witness dit que les protestants du Bas-Canada vont porter leurs griefs au pied du trône impérial, si le parlement canadien ne leur rend pas justice. Les réclamations des protestants du Bas-Canada sont parfaitement bien fondées, en équité; mais les garanties qu'ils demandent sont également dues aux catholiques du Haut-Canada. Si le Witness était non seulement non protestant, mais non chrétien en même temps, il réclamerait pour les deux minorités la justice qu'il réclame pour une seule. Qu'il remarque bien du reste que si M. Cartier n'a pas encore accordé aux protestants du Bas-Canada une simple justice, ce ne peut être que pour une de ces deux raisons: Ou M. Cartier ne veut pas se rendre aux exigences du Witness, parce que lui M. Cartier n'a pas le courage d'en exiger autant pour ses co-religionnaires du Haut-Canada. Ou bien, dévoué entièrement aux intérêts protestants, il sait que sous son règne comme gouverneur du Bas-Canada, ils ne courent aucun danger, car il saura composer le Conseil législatif de manière que les Anglais et les protestants auront en tout ensemble leur dû, mais beaucoup plus que leurs dû. Hélas! nous sommes plus inquiets pour la minorité catholique du Haut-Canada et la majorité française et catholique du Bas-Canada, que pour aucune partie des protestants de n'importe quelle section de la Confédération. Le gouvernement central et l'Angleterre seront deux puissants protecteurs pour vous, messieurs les protestants du Witness; mais nous catholiques, nous qui n'aurons pour appuyer nos demandes d'autre puissance que notre courage! MÉDÉRIC LANCTÔT.

—Les courses du Mile-End ont eu lieu vendredi dernier. La première course a été gagnée par le cheval de M. Deslauriers. La seconde l'a été par le même, en 2m. 46s. Celle-ci a été très chaudement contestée. Pendant longtemps on ne savait quel cheval serait victorieux. La troisième l'a été par le cheval de M. Gratton. Le temps: 2m. 44s. La quatrième le fut par le cheval de M. Duval, en 2m. 45s.; la cinquième le fut par le même. Le cheval de M. Juval a gagné la sixième course en 2m. 44s. Cette course a été la dernière contestée par les chevaux de la deuxième classe. Les chevaux de la première classe furent ensuite leur entrée. Il y en avait seulement quatre. Celui de M. Beaudry, de M. Quintal, de M. Lalavie et de M. Valière, où le cheval de la compagnie. A la première course, ce dernier arriva le premier au but et fut déclaré vainqueur. Il s'éleva ici une dispute. On se mit à contester l'impartialité des juges relativement au cheval de M. Valières. On prétendit que celui-ci ne l'avait pas toujours tenu au trot durant le mille. Cette difficulté ne put s'arranger à l'amiable et trois des compétiteurs acceptèrent un défi qui sera vidé à Sorel dans le cours de la semaine prochaine. —L'homme de police Ménard, de la station de la rue Panet, rapporte que dimanche avant-midi, un peu après 11 heures, il a été averti par M. Harry Seymour, avenue Colborne, que sa servante, l'Éloïse Piché, avait été trouvée le matin, vers une heure, dans un champ, en arrière de sa résidence, toute couverte de sang et gisant insensible. Le Dr. Picot fut appelé, mais on ne put rien savoir de précis, vu que la servante ne pouvait parler. Elle a été transportée à l'hôpital général. —C'est mercredi (demain) le 18 courant qu'aura lieu le grand pique-nique dans les Isles de Boucherville, au profit de la société St. Vincent de Paul, conférence St. Jacques. Le prix n'est que de 25 cents pour les grandes personnes, et de 12 1/2 cents pour les enfants. Tous les amis du plaisir et de la charité sont invités d'y prendre part. —Le procès des Burns qui vient d'avoir lieu aux assises criminelles de Terrebonne s'est terminé avant-hier. Les prisonniers étaient accusés d'avoir tué un nommé Valquette. Nous avons alors raconté les détails de ce meurtre. John Burns a été acquitté. Son frère James a été condamné pour assaut grave à 6 mois de prison. —L'Union St. Henri a célébré sa fête patronale dimanche dernier. Une indisposition nous a empêché de prendre part à cette fête suivant l'invitation que nous en avons reçue. Nous ne doutons pas, cependant, qu'elle s'est montrée dans cette circonstance à la hauteur de la position distinguée qu'elle occupe parmi les sociétés de ce genre à Montreal. Nos remerciements sincères pour l'envoi gracieux de deux splendides coussins. —Nous avons reçu le premier numéro d'un journal charitatif publié à St. Hyacinthe. Il ne manque pas de bons mots, ni d'esprit; s'il continue comme il a commencé, il aura certainement plus d'un rieur de son côté. Nous lui souhaitons succès et prospérité. COUR DE POLICE 16 juillet 1866.—5 prisonniers arrêtés par la police de la cité furent traduits devant cette cour; Joseph Arcand, pour abandon d'un enfant; Sydy Lovell, vol d'argent et d'une montre; John O'Donnell, George McDonnell et Peter McGavran vol de grand chemin. COUR DU RECORDER.—43 prisonniers comparu devant cette cour; Ann Parcell, Ellen Payne, Ann Quenn, Delhia William, Margaret Burns et Alice Bowe, pour vagabondages de la pire espèce et pour ivrognerie habituelle \$5 ou 1 mois de prison; Patrick Sullivan, ivre et résistant à la police \$2 ou 15 jours de prison; Robert Webster, ivre et assaut léger sur la police \$3 ou 10 jours de prison. James Dowd, même offense, \$4 ou 20 jours de prison; Pierre Bourdon, pour tenir son auberge ouverte le dimanche, \$5 ou 15 jours de prison; George Ahern, même offense, \$10 ou 1 mois de prison; James Hourican, épicer, pour vendre du pain moisi le dimanche, \$6 ou 1 mois de prison; Camille Lippé, Pierre Robillard et J. Bte. Obensvert, subtergates, pour avoir tenu ouvert le dimanche, \$2 ou 8 jours de prison; Évangélist Collin, pour avoir mené son cheval plus vite que 6 milles à l'heure, \$4 ou 1 mois de prison. —Le temps depuis quelques jours, est d'une chaleur accablante. Nous avons de temps à autre des ondes tièdes, accompagnées de tonnerre. Au lieu de rafraîchir l'atmosphère elle semble l'appesantir davantage et accroître la chaleur. Les vapeurs de la ligne de Québec partent tous les soirs plus remplies que d'ordinaire. Un grand nombre de touristes laissent chaque jour notre ville pour aller aux eaux salées. Malgré la chaleur, l'état sanitaire est excellent.

